



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Saint-Calais

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

CONVOCATION DU 31 AOUT 2015

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15 + 4 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Anne-Marie DELOUBES	Mme Josiane ROTTIER
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	Mme Allison BOISLORET Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY Mme Chantal PASQUIER Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	M. Sylvère GIRAULT Mme Geneviève COURONNE M. Jean-Marc PAINEAU	M. Christian MONCHÂTRE M. Régis PASQUIER M. Philippe PAPIILLON
		Mme Isabelle GELINEAU Mme Gaëlle COTTEREAU M. Gérard AMESLON M. Eric TROCHON	donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration à	M. Jean-Marie BOUCHÉ M. Philippe PAPIILLON Mme Anne-Marie DELOUBES M. Yves HERRAULT

Est élu secrétaire de séance : M. Christian MONCHÂTRE

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 6 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. GIRAULT : Panneau rue Saint-Julien

- Mme PASQUIER Chantal fait part de plusieurs réclamations reçues à l'occasion de la distribution des invitations au repas des Têtes Blanches : dégradations causées par les pigeons au niveau des toitures place du Château, stationnement d'une caravane devant le 123 rue Nationale, eau recouverte d'une pellicule verte au Lavoir, emplacement vide d'un plot de lumière au niveau du rond-point de la Poste, absence d'une boîte à lettres de la Poste dans le centre bourg,

Le Maire prend note de ces réclamations.

A propos des pigeons, il a effectivement lui-même été saisi à nouveau du problème par des riverains. C'est un problème très difficile à régler. Pour le moment, l'action menée avec le GIC permet régulièrement de réduire une partie de la population de volatiles et une prochaine action de cette nature est prévue très prochainement.

En ce qui concerne la mise en place d'une boîte à lettres au centre du village, il faut bien se rendre compte que la Poste, confrontée à une baisse très forte du trafic courrier, a beaucoup réduit le nombre de boîtes à lettres et qu'elle ne va pas en installer de nouvelles.

- Mme BOISLORET : graffitis dans le haut des tribunes du stade.

Le Maire indique que c'est la 2^{ème} série de graffitis au stade depuis une quinzaine de jours, des inscriptions ayant aussi été apposées sur les murs des anciens vestiaires. Les tags seront recouverts.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Travaux de l'été

-La démolition du bâtiment situé derrière l'épicerie a été réalisée fin Juillet-Début Août. Il reste maintenant à définir les travaux de maçonnerie à réaliser à la fois pour remettre en état l'arrière du bâtiment et finaliser le muret qui sépare le parking de la terrasse.

-La rénovation des réseaux sous le porche et dans la cour du Croissant a été réalisée comme prévu par l'entreprise Clément.

-A l'école maternelle, l'entreprise Bouet a refait les peintures de l'auvent de la nouvelle classe et des panneaux bois situés de part et d'autre de la porte d'entrée de cette classe.

-A la Prairie de Loisirs, trois nouveaux caniveaux d'évacuation des eaux pluviales ont été implantés par l'entreprise Pasquier en vue de réduire les effets de ravinement des allées constatés en cas de fortes précipitations pluviales.

-Début Septembre, l'entreprise de Jean-Pascal Herrault est intervenue pour réparer la brèche apparue dans la toiture du Presbytère, et ce pour un montant de 1.288,31€ TTC.

Travaux de voirie

-Nous avons passé commande à l'entreprise Pasquier de travaux de traversée de chaussée au lieudit le Pont de Folie pour un montant de 3.586,14€ TTC. Ces travaux doivent être réalisés fin Septembre.

-Nous avons aussi passé commande à l'entreprise Cissé de la réfection d'une partie du chemin de Boisnet.

-S'agissant du grand projet de réaménagement de la Rue Nationale, la réunion de préparation et d'organisation du chantier a lieu mercredi 9 à 9h30. Y sont conviés tous les membres du Groupe de Travail.

Eclairage public

-Nous avons passé commande auprès de Citeos de nouveaux lampadaires pour remplacer quatre lampadaires obsolètes rues du Collège, des Rosiers, Chantoiseau et Val de Loir pour un montant de 1.858€ HT.

-En vue de continuer à réaliser des économies dans ce domaine, nous avons aussi demandé à Citeos d'étudier la prise de mesures pour éteindre l'éclairage du parking du Super U dès 21h et celui du rond-point de la Poste comme l'ensemble de l'éclairage public de la commune le soir à 23h.

Le projet prévoira une signalisation particulière et renforcée du centre du rond-point notamment pour les véhicules venant de Saint-Calais.

-La Société Citeos va aussi nous transmettre une cartographie actualisée de l'ensemble de l'éclairage public de la commune en vue d'éclairer nos décisions d'investissement dans ce domaine pour les années à venir.

Affaires scolaires

-La rentrée scolaire s'est faite dans des conditions tout à fait normales avec donc une nouvelle directrice à l'école élémentaire : Mme Aurélie Anfray.

L'effectif est de 146 élèves en 6 classes à l'école élémentaire, soit une moyenne un peu supérieure à 24 élèves par classe. A l'école maternelle, il est de 107 pour 4 classes soit une moyenne proche de 27 élèves par classe.

-La nouvelle option du Plan Directeur d'évolution des Bâtiments et Equipements scolaires que nous avons demandé à Mr Barbier (A3dess) d'étudier et qui consisterait à ce que tous les bâtiments scolaires soient regroupés sur le site de la rue Montreuil a fait l'objet d'un point avec l'architecte sur place le jeudi 16 Juillet.

Il va donc étudier un nouveau scénario qui prévoit

-la réalisation sur le site de la rue Montreuil d'un ensemble comportant 4 classes de 60m², un bureau de Direction et des sanitaires.

-Un nouvel agrandissement de la cour récemment rénovée puis un partage de l'espace entre petits et grands avec installation d'un préau commun aux deux espaces.

-La création d'un parking dont les dimensions seront évidemment réduites par rapport au projet de 2013.

Le montant de ses honoraires sera de 970€ HT pour cette étude complémentaire.

-Au Collège, le programme de travaux de rénovation est terminé (y compris les travaux de voirie en bordure de la rue du Collège) et l'inauguration aura lieu le jeudi 17 Septembre.

Le 1er Octobre, Mr Bruno Orlandini prendra la direction de l'établissement à la suite de Mr Cornu qui prend sa retraite.

Un nouveau principal adjoint a également été nommé : Mr Claude Brossier.

A propos des travaux de voirie effectués devant le Collège en bordure de la rue du même nom, Mme Boislore indique qu'à l'emplacement de l'arrêt des bus, il y a un problème de largeur de trottoirs et que c'est la raison pour laquelle le marquage des emplacements de stationnement des cars n'a pas encore été effectué. Elle craint que, si la taille des trottoirs devait être revue, les cars soient amenés à stationner pour partie sur la rue.

Le maire répond qu'il n'a pas été informé de ce problème et qu'il va donc contacter les services du Département à ce sujet.

Il précise aussi qu'il est intervenu durant l'été auprès de ces mêmes services pour que l'aménagement de voirie soit réalisé jusqu'au transformateur et la propriété de Sylvie Esnault.

Accessibilité

Nous avons adressé fin Juin à tous les responsables d'ERP privés de la commune, et notamment des commerces, un courrier leur rappelant les obligations qu'ils ont à remplir avant le 27 Septembre.

Deux points particuliers :

-Nous avons produit des attestations à certains d'entre eux (Boulangeries Guibout et Chaman, Café-PMU, Charcuterie Daigneau) pour leur permettre de justifier des demandes de dérogation.

-Nous avons aussi adressé un courrier à ceux qui sont inclus dans le périmètre du chantier de réaménagement de la Rue Nationale pour leur rappeler que le respect de ces obligations était de leur responsabilité et leur indiquer que nous n'envisagions pas de réaliser des rampes d'accès dans le cadre du nouveau chantier, pour des raisons à la fois de coût et d'équité avec les autres commerçants.

Terrain de sports

L'équipe première de l'US Bouloire remontant en 1^{ère} Division, le District a procédé à une visite de contrôle des installations le 15 Juillet.

Deux irrégularités ont été relevées à cette occasion :

-La non-conformité des deux buts (diamètre et fixation des filets avec des crochets métalliques) avec injonction de régulariser la situation pour le début de la nouvelle saison.

Nous avons fait l'acquisition auprès d'Intersports de 2 buts réglementaires pour un montant de 1.209€TTC.

-Le positionnement trop éloigné de la ligne médiane des deux abris de touche ainsi que leurs angles "agressifs". Là nous disposons d'une saison pour régulariser la situation et il a été accepté que les nouveaux abris de touche soient installés de l'autre côté du terrain.

Bassin Place du Château

Outre le projet des "Jardins du Perquoi", nous avons comme prévu reçu au cours de l'été deux autres propositions de la part de Hydro-Jardin et Concept-Jardin. On trouvera dans le dossier une synthèse des trois propositions. Elles feront l'objet d'une réunion d'étude des projets à laquelle seront conviés les membres du conseil municipal intéressés en vue d'une décision lors du conseil municipal d'Octobre.

Communauté de Communes

La prochaine réunion du Conseil Communautaire est programmée le jeudi 17 Septembre.

Au cours de cette réunion, sera proposée une délibération sur la réalisation d'un SCOT et le projet de mariage avec la Communauté de Communes de Brières-Gesnois.

D'ici là, les conseillers communautaires, les conseillers municipaux et les secrétaires de mairie de toutes les communes ont été conviés à une réunion de lancement de l'étude sur la mutualisation et la création éventuelle d'une Commune nouvelle, réunion qui se tiendra mercredi prochain 9 Septembre à 20h à Tresson et sera donc animées par les experts des cabinets Landeau et Stratorial Finances.

Divers

-Les actes relatifs à la vente du bâtiment de l'ancienne pizzeria et du Bois de Marenté devraient être signés avant la fin du mois de Septembre.

Nous avons par ailleurs appris par la presse au cours de l'été la mise en règlement judiciaire de l'épicerie exploitée par Mme Maucourt qui reste pour le moment fermée. Les loyers sont impayés à la commune depuis le mois de Mai dernier à raison d'un montant de 212,29€ par mois.

Nous avons également demandé à Me Adamy de préparer rapidement l'acte de cession à la commune des parties communes du lotissement privé du Gué-Marie. Cela permettra notamment de faire bénéficier les occupants du lotissement de l'éclairage public.

-Une réunion du CCAS est programmée le jeudi 24 Septembre. Une partie importante de l'ordre du jour sera consacrée à la relance du Conseil de Vie Sociale.

-Repas des "Têtes Blanches": Les invitations sont lancées pour ce repas qui sera organisé le dimanche 11 Octobre et qui, à partir de cette année, est dédié aux personnes de plus de 75 ans.

La préparation et le service du repas ont cette année été confiés à Mr et Mme Daigneau.

-Journées du Patrimoine : elles auront lieu cette année les 19 et 20 Septembre. Pour procurer un complément d'intérêt à la visite du Château et suite à des propositions qui nous ont été faites, nous accueillerons à cette occasion trois expositions.

L'association "Le Trait du 6" présentera un certain nombre de matériels de bureautique anciens.

Mr Tastevin exposera un certain nombre de structures métalliques et Mme Micheline Andrieu des tableaux qu'elle a réalisés.

-Nous poursuivons notre travail de révision et "nettoyage" de la liste électorale et deux nouvelles réunions de la commission ont été programmées à cet effet.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Le Maire informe les membres présents qu'un programme de travaux concernant la voirie communale a été établi pour 2015 en collaboration avec les services de l'ATESART. Aussi, il propose de réaliser les travaux d'investissement suivants pour un montant estimé à 56 341 € HT, soit 67 610 € TTC :

- Rue du Cheval Blanc (35 901 € HT)
- Rue du Verger (20 440 € HT).

Le Maire précise que la Commune peut bénéficier en 2015 d'une aide financière du Département au titre de la voirie communale pour les travaux d'investissement, sous réserve de prendre une délibération sollicitant cette subvention pour un montant de 50% des dépenses HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour,

- confirme le programme d'investissement des travaux de voirie à réaliser en 2015, pour un montant estimatif de 56 341 € HT et s'engage à le réaliser dès que le financement en sera finalisé,
- sollicite l'aide du Département au titre de la voirie communale pour le financement de ce projet,
- décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ce chantier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions, et notamment le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation.

02 - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le Maire expose à l'assemblée que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui introduisait différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP), avec des échéances au 31 décembre 2014.

Cette ordonnance instaure l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Il explique que l'Ad'AP permet à tout gestionnaire/propriétaire d'ERP et d'IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (de 3 à 6 ans selon les cas), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

L'agenda doit comporter un descriptif des bâtiments, les travaux à réaliser, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements

Il doit être déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Le Maire indique que le GTP Accessibilité a procédé à la visite des différents sites communaux concernés, ce qui a permis d'établir un projet d'Agenda d'accessibilité qui a été transmis avec la convocation et qu'il présente en séance.

Les ERP de la commune sont ainsi répartis entre trois catégories :

I - Les ERP ne présentant pas de difficultés particulières au regard des normes et règles applicables en matière d'accessibilité. Pour ces ERP, une simple attestation d'accessibilité sera établie.

II - Les ERP qui, sur certains points, ne sont pas conformes aux normes et règles applicables et impliquent donc la réalisation d'actions correctives qui seront mentionnées sur le projet d'Ad'Ap. Pour cette catégorie, les montants estimatifs des travaux sont indiqués pour chaque bâtiment ainsi que leur année de réalisation.

III - Les ERP qui ne sont pas conformes aux normes et règles applicables mais pour lesquels des actions correctives ne peuvent être envisagées, soit du fait d'une impossibilité technique, soit du fait d'une décision de la commune. Ils donneront donc lieu à demande de dérogation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour

- valide l'agenda d'accessibilité programmée sur une durée de 2 périodes de 3 ans justifiée par l'ampleur des travaux envisagés, tel que présenté,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondant à l'Ad'AP et à présenter la demande de validation de l'agenda auprès de la Préfecture de la Sarthe.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

03 - ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Le Maire informe les membres présents que selon les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts, les communes peuvent, par délibération du Conseil Municipal, assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Sont ainsi concernés les logements à usage d'habitation, habitables, non meublés et libres de toute occupation pendant plus de deux années consécutives.

Il précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Le Maire propose au Conseil de mettre en place cette disposition en vue d'inciter les propriétaires de ces logements vacants à rechercher une solution pour sortir de cette situation de vacance qui peut priver la Commune d'offre de logements disponibles. Il précise que la délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2015 pour une application à compter de 2016.

Vu l'article 1407 bis du Code général des Impôts,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour

- décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation selon les conditions présentées ci-dessus,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondant à cette délibération.

04 - CLASSE DE NEIGE 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école élémentaire souhaite organiser un séjour en classe de neige pour les élèves en classe de CM2, au cours du mois de janvier 2016, au centre Volca-Sancy situé à Murat le Quaire dans le Puy de Dôme. Il précise que ce séjour sera sans doute le dernier, les enseignants ne souhaitant plus prendre en charge l'organisation de la classe de neige.

Il présente le montage financier du séjour 2016 basé sur les 3 éléments suivants :

a - participation de 28 élèves,

b - coût total de l'ordre de 22.180€ comprenant le séjour pour 14.980€, les animateurs pour 2.500€, le transport par car pour 3.700€ et divers frais pour 1000€,

c - maintien des participations de la Coopérative Scolaire, de la MAE et de la commune au même niveau que les années précédentes, soit pour la commune 50% du coût total de la classe de neige.

Il propose au Conseil Municipal de :

- fixer le montant de la participation financière des familles, selon le quotient familial, à 260, 310 et 360€,
- fixer la participation financière de la commune à 50% du coût total de la classe de neige,
- demander aux familles le versement d'un acompte de 80€ par enfant lors de l'inscription au séjour, laquelle devra impérativement intervenir avant le 1^{er} novembre 2015.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix :

* émet un avis favorable pour un séjour classe de neige en faveur des élèves de l'école élémentaire, classe de CM2, en janvier 2016,

* retient la proposition du centre Volca-Sancy, pour un montant de 22 180 € pour 28 élèves,

* retient un montant de 3 700 € TTC pour les frais de transport par car,

* dit que la participation financière de la Commune s'élèvera à 50% du coût du séjour,

* fixe le montant de la participation financière des familles, selon le quotient familial, à 260, 310 et 360€,

* décide de demander un acompte de 80 € pour chaque enfant participant à la classe de neige, par le biais d'un titre de recettes émis par la Commune à payer auprès de la Perception avant le 1^{er} novembre 2015,

* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

05 - MEDIATHEQUE – MOTS D'HIVER 2015

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du festival "Mots d'Hiver" organisé par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe, un partenariat Médiathèque / Compagnie JAMAIS 203 va être mis en place pour accueillir le spectacle de la Cie LOBA "Le roi des rats" le 14 novembre 2015, pour un coût de 1 002,25 €.

Les conventions de partenariat déterminent les engagements de chaque partie :

- Pour la Commune :

- . paiement du coût total du spectacle à la Fédération des Foyers Ruraux,
- . gestion de la billetterie,

- Pour la Compagnie JAMAIS 203 :

- . prise en charge des repas et des frais de transport de l'équipe artistique,
- . reversement sur facturation de la Commune de la différence entre le coût du spectacle (1 002,25 €) et les recettes de la billetterie encaissées par la Commune à l'occasion de la représentation.

Il invite le Conseil Municipal à donner son aval sur les termes des conventions de partenariat et à fixer le tarif d'entrée pour les spectateurs, pour un montant proposé de 5 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- * valide les conventions présentées à conclure avec la F.D.F.R. 72 et l'association Théâtre Epidaure,
- * fixe à 5 € le tarif d'entrée au spectacle du 14 novembre 2015,
- * autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

06 - PROJET DE DEMOLITION DU BATIMENT TENNIS/BOULES ET DE LA CLASSE SCAN

Le Maire informe les élus qu'au cours de l'été, le bâtiment situé à proximité des terrains de tennis et de l'ancien terrain de boules a été de nouveau dégradé : trous dans la toiture, fenêtres et portes cassées... Ce bâtiment, d'une emprise au sol d'environ 55 m², est construit sur les parcelles cadastrées AE 191 et AE 139.

Par ailleurs, il indique qu'à l'école RC2 rue des Maillets, suite à la procédure de fermeture d'une classe par l'Inspection Académique, une classe est devenue disponible et pourra servir pour les ateliers de l'école, en remplacement de la classe SCAN, très vétuste, utilisée jusqu'à présent et construite sur la parcelle AE 101 pour une emprise au sol d'environ 60 m².

Il précise qu'un diagnostic réalisé par la commune en 2006 fait apparaître que ce bâtiment contient de l'amiante dans ses panneaux de façade et que ce point devra évidemment être pris en compte dans le processus de consultation des entreprises qui va être lancé.

Il propose au Conseil Municipal de procéder à la démolition de ces 2 bâtiments.

M. GIRAULT signale qu'il a lu un article sur un nouveau procédé de démolition des bâtiments contenant de l'amiante et qui serait beaucoup plus économique avec un coût diminué par 10 par rapport aux procédés utilisés actuellement.

M. PAPILLON souhaiterait qu'une rencontre soit organisée entre la Commune et les responsables de la section tennis afin d'expliquer le projet.

Le Maire répond qu'il a déjà évoqué le sujet avec M. PERRAULT. Il ajoute que l'activité du club tennis se déroule essentiellement au gymnase où les cours collectifs sont dispensés. Il précise que les courts extérieurs de tennis ne sont utilisés que dans le cadre des loisirs, avec un accès libre pour les personnes intéressées. Dans ce cas, il serait possible pour ces personnes d'utiliser les sanitaires du stade, après avoir réglé la question des clefs pour l'accès aux sanitaires.

Plusieurs élus indiquent que le bâtiment tennis/boules n'est plus utilisé depuis plusieurs années.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour

- approuve les projets de démolition du bâtiment tennis/boules et de la classe SCAN,
- charge le Maire d'obtenir l'autorisation de démolir pour ces 2 bâtiments,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

07 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Afin d'ajuster les crédits de certaines lignes budgétaires en section d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal de valider une décision modificative par rapport au Budget Primitif. Il donne lecture de la décision modificative n° 2 pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section de fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
657358	Subvention à autres groupement	-6 760
	TOTAL	-6 760

RECETTES de FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
7488	Autres attributions et participations	-6 760

	TOTAL	-6 760
--	-------	--------

* Section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
2004-2031	Frais d'études	1200
21/21568	Matériel et outillage incendie	2000
21/21578	Matériel de voirie	672
21/2184	Mobilier	1140
21/2188	Immobilisations corporelles	410
4009-2188	Immobilisations corporelles	1 210
5003-2315	Installations techniques	2 230
5006-2315	Installations techniques	-46 000
5006-238	Avances sur immo. En cours	46 000
041-2315	Rembt avances sur immo.	46 000
020	Dépenses imprévues	-8 862
	TOTAL	46 000

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
041-238	Rembt avances sur immo.	46 000
	TOTAL	46 000

2.3 POINTS DIVERS

08 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'une pompe à eau pour le camion auprès de DISTRICO pour 179,38 € HT,
 - * Achat d'un réfrigérateur auprès de DEMARQ pour 154,17 € HT,
 - * Achat d'un écran de projection auprès de MANUTAN pour 326 € HT,
 - * Achat table extérieure et vitrine auprès de DISCOUNT COLLECTIVITES pour 1 990 € HT,
 - * Achat de buts de football auprès d'INTERSPORT pour 1 007,50 € HT,
 - * Achat de mobilier pour l'école maternelle auprès de WESCO pour 1 918,92 € TTC,
 - * Achat matériel divers auprès de SIGNALS pour 183,35 € HT,
 - * Achat de panneaux de signalisation auprès de GIROD pour 45,19 € HT,
 - * Fourniture et pose de 4 lanternes routières par CITEOS pour 1 858,14 € HT,
 - * Etude complémentaire Evolution des équipements scolaires par le cabinet A3dess pour 970 € HT,
 - * Travaux de busage à Pont de Folie par la SARL PASQUIER pour 2 988,45 € HT,
 - * Travaux de démolition du bâtiment arrière épicerie par SARL PASQUIER pour 3 209,15 € HT,
 - * Travaux de terrassement à Boisnet par l'entreprise CISSE pour 3 049 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans à M. et Mme LE MERCIER,
 - * Concession de columbarium pour une durée de 30 ans à la famille BERNARD-LAILLE,
 - * Concession de columbarium pour une durée de 30 ans à la famille LEVILAIN-BURON,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :

- * Vente par les conjoints LÉNAS à M.AMARAL et Mme OLIVIER d'une propriété bâtie au 2, rue du Dr Dumont,
- * Vente par les conjoints ROQUAIN à M.Mme LEVAZEUX d'une propriété bâtie au 44, rue du Collège,
- * Vente par M. FOUGERE à M. Mme DEZERE d'une propriété bâtie à "La Barrière".

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

➤ **SERVICE PUBLIC DE L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES SMIRGEOMES - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 - INFORMATION**

A titre informatif, le Maire présente aux élus le rapport d'activités du SMIRGEOMES pour l'année 2014. Ce rapport donne lieu à des observations de M. GIRAULT sur les points suivants : dans le tableau du coût moyen par habitant, les frais de communication seraient négatifs de 0,21 €/habitant, manque de précisions sur la vente du compost (combien de ventes, composition du compost), filtre à charbon, rapport de l'ADEME non présenté, diminution des recettes liées à la vente des matériaux (diminution du prix de l'acier).

M. PAPILLON souhaite souligner un point de la conclusion du rapport intitulé "Ouvrir la réflexion sur la généralisation de la Redevance Incitative", qui concernerait selon lui la commune de La Ferté Bernard qui actuellement ne pratique pas la Redevance Incitative.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Panneau rue Saint Julien**

M. GIRAULT souhaiterait qu'une information soit apportée aux habitants sur la signification du panneau situé à l'entrée de la rue Saint Julien, afin que les usagers comprennent bien les implications résultant de ce panneau. Notamment sur le fait que dans cette zone, le piéton est entièrement prioritaire et que le stationnement est interdit à tout véhicule.

*** Dépôt de sacs jaunes**

Mme BOISLORET signale que des sacs jaunes, parfois mal fermés et dont le contenu se disperse, sont régulièrement déposés à l'entrée du chemin des Bougeries.

Le Maire indique que la Commune a dû faire face cet été à une recrudescence des dépôts sauvages dans divers lieux de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Christian MONCHÂTRE

Les Conseillers Municipaux